



Huissier de justice comment faire ?

Par **alflife**, le **25/07/2010** à **23:20**

Bonjour, rnrnvoilà je me tourne vers vous car j'aimerais avoirs quelques renseignements bien précis il y a plusieurs jours j'ai été contacté par un huissier pour une dette impayé s'élevant a environ 5000€ je suis locataire dans un appartement et vis conjointement (je ne suis ni pacsé ni marié) avec une petite amie, elle habite chez moi a titre gratuit.rnrnN'ayant pas les moyens d'éponger cette dette dans l'immédiat je crains que la machine judiciaire ne ce mette en route pour saisir mes biens ma question est simple, si je cède mes bien à mon amie, est ce que l'huissier pourras toujours saisir les biens ? Et comment dois je procéder? merci d'avance à ceux qui auront l'amabilité de prendre un peut de temps a me répondre. Cordialement.